



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**  
**27 È 28 DI LUGLIU**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**  
**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/044**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean TOMA**  
**AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET : REVITALISATION DE L'INTERIEUR.**

Monsieur le Président,

S'il y a un objectif partagé, pour ne pas dire oecuménique, sur les bancs de cette Assemblée, c'est bien la revitalisation de l'intérieur. Un certain nombre de dispositifs ont été imaginés, concernant la réhabilitation de logements dans les villages, la lutte contre la désertification médicale, etc... La clef réside dans notre capacité à rendre à nouveau attractifs nos territoires ruraux, ce qui implique forcément une redynamisation économique portée par les acteurs locaux.

Depuis quelques années, nous avons la chance d'avoir vu se développer en Corse des Groupes d'Action Locale, destinés à bénéficier des aides du programme européen LEADER pour renforcer le potentiel de leur territoire et à créer une dynamique économique à long terme.

Des initiatives salutaires rassemblant acteurs publics et privés définissant des stratégies locales de développement multisectorielles et intégrées au bénéfice d'un territoire.

La France compte 140 GAL identifiés et à en croire le Réseau Rural français, les dispositifs sont facilement et plutôt rapidement mobilisés.

Pourtant, chez nous, ça ne semble pas être le cas.

Notre collectivité est autorité de gestion, je vous rappelle brièvement la mesure 19 du PDRC 2014-2020 sur le soutien au développement local LEADER, l'Appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des GAL à ce titre, etc...

Malgré cette qualité de partenaire et de co-financeur, on constate des blocages au niveau de notre institution, ainsi que des retards d'instruction.

Je prendrai l'exemple de l'Alta Rocca et du GAL Sud Corse, dont le dossier a été déposé le 4 août 2015. L'ancien exécutif avait différé l'instruction en raison de la période électorale. En avril 2016, le nouveau conseil exécutif informe la communauté de communes que sa candidature est retenue. A ce jour, il n'y a pas de convention de mise en œuvre, ni la possibilité d'engager de crédits à ce titre alors que nous sommes sur la période 2014-2020 et qu'il y a un risque de dégageement d'office au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il y a bel et bien des dysfonctionnements liés à la gestion de ces fonds européens par la CTC.

Parallèlement, à la dernière session de juin, vous proposez la mise en œuvre des contrats de ruralité pour financer un certain nombre d'actions portées par les EPCI. Alors c'est bien, mais ça ne saurait faire oublier, ni même justifier le blocage des dossiers portés par les GAL depuis plusieurs mois. D'ailleurs, au delà du Fonds Social pour l'Investissement Local (FSIL), sont cités dans le rapport d'autres sources de financements comme le CPER, le DETR et les fonds européens !

Monsieur le Président, puisque nous tenons tous à la revitalisation de l'intérieur et qu'il y a des bonnes volontés locales et ascendantes portées par les GAL, je vous demande :

- D'une part, si les fonds européens dédiés aux GAL seront mobilisables en faveur des contrats de ruralité ?

- D'autre part, de quelle manière et dans quel délais comptez-vous concrétiser les engagements de notre institution au niveau financier pour rattrapper les trois ans de retard pris au détriment des porteurs de projet ? Et comment envisagez-vous d'éviter les dégagements d'office auxquels je faisais référence tout à l'heure ?

Je vous remercie.